



Décisions

du Bureau du Conseil d'Administration

du SDIS 82

Réunion du Jeudi 21 février 2019
10h00

ANNÉE 2019



BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Réunion du : 21 février 2019
à 10H00

AU SDIS 82

Salle de réunion du rez-de-chaussée

ORDRE DU JOUR



- 1. Attribution du marché n°1901TEF : services de télécommunications.**
- 2. Attribution du marché n°1902MOA : maîtrise d'œuvre portant sur la réfection et la modernisation du centre de secours principal de Montauban.**
- 3. Attribution du marché n°1903PYA : pylône au centre d'incendie et de secours de Saint-Antonin-Noble-Val.**



**DECISION N° 1 DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Réunion du 21 février 2019

Le jeudi 21 février 2019 à 10h30, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni sous la présidence de monsieur Pierre MARDEGAN 1^{er} vice-président du CA du SDIS 82.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Claude BERTELLI, 2^{ème} vice-président du CA du SDIS 82,
- Monsieur Jean-Francis SAHUC, membre du bureau du CA du SDIS 82.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

- Colonel Jean-Louis FERRES, directeur départemental du SDIS 82 par intérim,
- Commandante Myriam LONGUEVILLE, cheffe du groupement technique et logistique adjointe, en charge des services bâtiments, petit matériel, habillement, SDIS 82,
- Madame Béatrice BENTEJAC, cheffe du groupement ressources-finances, SDIS 82,
- Monsieur Christian VIDAL, chef du service finances-marchés publics, SDIS 82.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jean-Michel HENRYOT, 3^{ème} vice-président du CA du SDIS 82,
- Lieutenant-colonel Philippe BACLET, chef de l'Etat-major en charge des groupements territoriaux, du développement du volontariat et de la culture de sécurité civile.

RAPPORT N° 1 INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°1901TEF : SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.

Le SDIS a lancé une consultation le 11 décembre 2018 en procédure d'appel d'offres ouvert, pour le marché de services de télécommunications qui se terminera le 31 août 2019.

Ce marché sera conclu pour une durée de 2 ans, reconductible une fois pour la même durée.

Il est décomposé en lots comme suit :

- Lot 1 : Réseau téléphonique d'alerte
- Lot 2 : Services de téléphonie fixe hors réseau d'alerte
- Lot 3 : Services de téléphonie mobile
- Lot 4 : Services de transport de données intersites et d'accès à internet à débits garantis

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 février pour l'attribution des lots du marché.

Le résultat de l'analyse vous sera présenté sur table.

Je vous demanderais de bien vouloir :

- vous prononcer sur l'attribution du marché n°1901TEF relatif aux services de télécommunications,
- m'autoriser à signer le marché correspondant et tout document y afférent.

DECISION :

Suite aux décisions de la commission d'appel d'offres, au vu des dossiers présentés et analysés, les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **SE PRONONCENT favorablement sur le choix final de l'attribution des lots du marché n°1901TEF relatif aux services de télécommunications, suivant le tableau ci-après :**

LOTS		ENTREPRISES RETENUES	ADRESSES
01	Réseau téléphonique d'alerte	ORANGE	Agence entreprises Occitanie La Plaine, CS 15100 – 31504 TOULOUSE Cedex 5
02	Services de téléphonie fixe hors réseau d'alerte	SFR	16 rue du Général Alain de Boissieu – Bâtiment Ouest – B 3262 – 75015 PARIS
03	Services de téléphonie mobile	SFR	16 rue du Général Alain de Boissieu – Bâtiment Ouest – B 3262 – 75015 PARIS
04	Services de transport de données intersites et d'accès à internet à débits garantis	STELLA TELECOM	254 route des Lucioles – 06560 VALBONNE

- **AUTORISENT le président à signer les marchés correspondants et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le 21 février 2019
Le Président,

~~Le 1^{er} vice-président
du CA du SDIS 82.~~

Pierre MARDEGAN

**DECISION N° 2 DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Réunion du 21 février 2019

Le jeudi 21 février 2019 à 10h30, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni sous la présidence de monsieur Pierre MARDEGAN 1^{er} vice-président du CA du SDIS 82.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Claude BERTELLI, 2^{ème} vice-président du CA du SDIS 82,
- Monsieur Jean-Francis SAHUC, membre du bureau du CA du SDIS 82.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

- Colonel Jean-Louis FERRES, directeur départemental du SDIS 82 par intérim,
- Commandante Myriam LONGUEVILLE, cheffe du groupement technique et logistique adjointe, en charge des services bâtiments, petit matériel, habillement, SDIS 82,
- Madame Béatrice BENTEJAC, cheffe du groupement ressources-finances, SDIS 82,
- Monsieur Christian VIDAL, chef du service finances-marchés publics, SDIS 82.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jean-Michel HENRYOT, 3^{ème} vice-président du CA du SDIS 82,
- Lieutenant-colonel Philippe BACLET, chef de l'Etat-major en charge des groupements territoriaux, du développement du volontariat et de la culture de sécurité civile.

RAPPORT N° 2 INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°1902MOA : MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA REFECTION ET LA MODERNISATION DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE MONTAUBAN.

Le SDIS a lancé une consultation le 16 janvier 2019 en procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre portant sur la réfection et la modernisation du centre de secours principal de Montauban.

Ce marché est destiné à choisir le maître d'œuvre qui sera chargé d'encadrer l'ensemble des opérations relatives aux travaux de rénovation du CSP Montauban estimés à **340 500 €** hors taxes dans le budget primitif.

5 offres sont parvenues au SDIS :

- ASTED architecture (11 rue Louis LEPINE, 82 000 MONTAUBAN)
- Bernard BOURDONCLE (20 rue Henri MARRE, 82 000 MONTAUBAN)
 - RUIS architecte (6 rue Victor DELBERGÉ, 47 300 VILLENEUVE SUR LOT)
 - IDET (1 place Alfred SAUVY, 31 270 CUGNAUX)
 - B11 architecture (11 rue BESSIERES, 82 000 MONTAUBAN)

Le résultat de l'analyse vous sera présenté sur table.

Je vous demanderais de bien vouloir :

- **vous prononcer sur l'attribution du marché n°1902MOA relatif à la maîtrise d'œuvre portant sur la réfection et la modernisation du CSP Montauban,**
- **m'autoriser à signer le marché correspondant et tout document y afférent.**

DECISION :

Au vu des dossiers présentés, les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **SE PRONONCENT favorablement sur le choix final de l'attribution du marché n°1902MOA maîtrise d'œuvre portant sur la réfection et la modernisation du centre de secours principal de Montauban, avec le cabinet B11 ARCHITECTURE, 11 rue Bessières, 82000 MONTAUBAN pour un montant total de 38 170,05 € HT soit 45 804,06 € TTC.**
- **AUTORISENT le président à signer le marché avec le cabinet B 11 ARCHITECTURE et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le 21 février 2019

o/ Le Président,

Le 1^{er} vice-président
du CA du SDIS 82


Pierre MARDEGAN

**DECISION N° 3 DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Réunion du 21 février 2019

Le jeudi 21 février 2019 à 10h30, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni sous la présidence de monsieur Pierre MARDEGAN 1^{er} vice-président du CA du SDIS 82.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Claude BERTELLI, 2^{ème} vice-président du CA du SDIS 82,
- Monsieur Jean-Francis SAHUC, membre du bureau du CA du SDIS 82.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

- Colonel Jean-Louis FERRES, directeur départemental du SDIS 82 par intérim,
- Commandante Myriam LONGUEVILLE, cheffe du groupement technique et logistique adjointe, en charge des services bâtiments, petit matériel, habillement, SDIS 82,
- Madame Béatrice BENTEJAC, cheffe du groupement ressources-finances, SDIS 82,
- Monsieur Christian VIDAL, chef du service finances-marchés publics, SDIS 82.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jean-Michel HENRYOT, 3^{ème} vice-président du CA du SDIS 82,
- Lieutenant-colonel Philippe BACLET, chef de l'Etat-major en charge des groupements territoriaux, du développement du volontariat et de la culture de sécurité civile.

RAPPORT N° 3 INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°1903PYA : PYLONE AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL.

Par décision du 20 décembre 2018, le bureau du conseil d'administration a validé les lots relatifs aux travaux prévus pour la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-antonin-Noble-Val, hormis le lot n°13 relatif à l'installation d'un pylône de radiocommunication, infructueux faute de proposition.

Une nouvelle consultation a donc été lancée pour ce lot le 21 janvier 2019.

2 offres sont parvenues au SDIS :

AR PREFECTURE

082-288200017-20190221-DEC3MARCHPYLONE-DE
Reçu le 05/03/2019

- ~~Entreprise SANTERNE~~ (ZI Ribaute, 35 chemin des Tournesols, 31 130 QUINT FONSEGRIVES)
- Entreprise SELECOM (av. du Pla de DALT, ZA Alfred SAUVY, 66 500 PRADES)

Le résultat de l'analyse vous sera présenté sur table.

Je vous demanderais de bien vouloir :


- **vous prononcer sur l'attribution du marché n°1903PYA pour le pylône au centre d'incendie et de secours de Saint-Antonin-Noble-Val,**
- **m'autoriser à signer le marché correspondant et tout document y afférent.**

DECISION :

Au vu des dossiers présentés, les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **SE PRONONCENT favorablement sur le choix final de l'attribution du marché n°1903PYA relatif au pylône du centre d'incendie et de secours de Saint-Antonin-Noble-Val, avec la société SAS SANTERNE TOULOUSE - ZI Ribaute, 35 chemin des Tournesols - 31130 QUINT FONSEGRIVES pour un montant total de 21 995,00 € HT soit 26 394 € TTC.**
- **AUTORISENT le président à signer le marché avec la société SAS SANTERNE TOULOUSE et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le 21 février 2019

P | Le Président,
Le 1^{er} vice-président
du CA du SDIS 82

Pierre MARDEGAN